

*Bilinguisme*

preuve de dynamisme au cours de son prochain mandat, je propose, avec l'appui du député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que la Chambre annule les dispositions de l'article 3 de la loi sur les traitements des députés, le bill C-44, accordant une hausse de 7 p. 100 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1976 aux membres du Parlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La motion exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**RADIO-CANADA**

LE FILM RELATIF À LA BRUTALITÉ DES CHASSEURS—  
DEMANDE DE RÉTRACTATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et de pressante nécessité. L'émission «Earthwatch» présentée dans la soirée d'hier au réseau anglais de Radio-Canada donnait à penser qu'au Canada les chasseurs ne sont rien moins que des brutes qui pourchassent le gibier en aéroplane et en motoneige pour le massacrer. Comme ces deux procédés sont interdits par la loi, que tous les vrais amateurs de chasse les déplorent et que la séquence filmée présentée au cours de l'émission donnait une idée entièrement fausse de la réalité, je propose, avec l'appui du député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que le gouvernement ordonne immédiatement à la Société Radio-Canada de faire la preuve des faits allégués ou d'admettre immédiatement son erreur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Cette motion, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LE BILINGUISME**

LA COMPRESSION DES DÉPENSES—RECOURS À L'ARTICLE 43  
DU RÈGLEMENT

**M. Tom Cossitt (Leeds):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion découlant de la nécessité invoquée par le gouvernement de couper les dépenses gouvernementales dans son offensive contre l'inflation, découlant également du fait que l'on dépense des millions de dollars au titre de la vache sacrée personnelle du premier ministre, le bilinguisme.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député est sans doute au courant que l'on débattrait aujourd'hui une motion de l'opposition portant précisément sur cette question; ce serait à mon avis se moquer de notre procédure que de solliciter le consentement unanime de la Chambre pour aborder une motion portant sur le sujet même dont la Chambre sera saisie à 3 heures.

[M. Reynolds.]

**LES JEUX OLYMPIQUES**

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES MODALITÉS D'ADJUDICATION  
DES CONTRATS—LES APPELS D'OFFRES ET LES ENTREPRISES  
CANADIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et pressante. Comme le comité organisateur des Jeux olympiques n'a pas demandé de soumissions aux sociétés canadiennes pour la fabrication et la distribution des médailles olympiques et a attribué ce permis à une société suisse, dont un des administrateurs participe également à la construction du village olympique et à la fabrication et à la distribution de souvenirs des Olympiques, je propose, avec l'appui du député de Greenwood (M. Brewin):

Que la Chambre exprime officiellement l'opinion que les sociétés canadiennes devraient être invitées à présenter des soumissions pour tous les projets reliés aux Olympiques de 1976 et qu'elle ordonne au gouvernement d'entreprendre immédiatement une enquête approfondie sur tous les aspects de la procédure suivie par le COJO dans l'attribution des contrats et des permis.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Conformément à l'article 43 du Règlement, cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

**LES CONDITIONS OUVRIÈRES**

ON SUGGÈRE QU'UN COMITÉ ÉTUDIE LES MOYENS DE METTRE  
UN FREIN AUX GRÈVES DU SECTEUR PUBLIC—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné les perpétuels conflits qui surgissent entre employeurs et employés et qui conduisent à des grèves qui perturbent toute l'économie et l'équilibre social du pays, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Que le gouvernement nomme une commission parlementaire spéciale dont le but serait de trouver les moyens d'enrayer les grèves tout au moins dans les domaines publics et parapublics afin de donner ainsi le bon exemple.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.